

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	VII
--------------------	-----

PARTIE I

APPLICATION, OBLIGATIONS, RECOURS

Chapitre I – Historique, présentation de la loi, partage constitutionnel des compétences et législation fédérale.	3
1. Historique et présentation de la Loi	3
2. Les grandes lignes de la Loi	8
3. Le partage constitutionnel des compétences	13
4. Le <i>Code canadien du travail</i> et la santé et sécurité au travail	18
Chapitre II – Le champ d’application	25
Chapitre III – Droits et obligations	31
1. Le travailleur	31
1.1 Droits généraux	31
1.2 Droit de refus	32
1.2.1. Exceptions à l’exercice du droit de refus	36
1.2.2 Procédure et mécanismes d’application du droit de refus	37
i) Fardeau de la preuve	37
ii) Avis à l’employeur	38

iii)	Examen de la situation par le représentant à la prévention	39
iv)	Intervention de l'inspecteur	39
v)	Conséquences de l'exercice du droit de refus	41
1.2.3	Protection en cas de sanctions de l'employeur	43
1.2.4	Inapplicabilité de la protection de l'article 30 de la Loi	46
1.2.5	Protection du représentant à la prévention	47
1.3	Retrait préventif du travailleur exposé à un contaminant	48
1.3.1	Conditions d'exercice	48
1.3.2	Affectation du travailleur et contestation de l'affectation	50
1.3.3	Affectation du travailleur à de nouvelles tâches et contestation	50
1.3.4	Cessation de travail et indemnisation	51
1.3.5	Versement des indemnités et maintien des avantages	52
1.4	Retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite	53
1.4.1	Conditions d'exercice	53
1.4.2	Affectation de la travailleuse et contestation de l'affectation	58
1.4.3	Cessation de travail et indemnisation	61
1.4.4	Versement des indemnités et maintien des avantages	65
1.4.5	Retrait préventif de la travailleuse qui allaite	68

TABLE DES MATIÈRES

1.5	Obligations.....	68
2.	L'employeur	74
2.1	Droits	74
2.2	Obligations.....	74
2.2.1	Établissement équipés et aménagés de façon sécuritaire (art. 51(1) LSST)	77
2.2.2	Organisation du travail et techniques sécuritaires (art. 51(3) LSST)	78
2.2.3	Tenue des lieux de travail et installations (art. 51(4) LSST).....	82
i)	Bruit	82
ii)	Qualité de l'air	83
iii)	Température	84
iv)	Conditions sanitaires	84
2.2.4	Méthodes et techniques visant à éliminer le risque de danger (art. 51(5) LSST)	85
2.2.5	Mesures de sécurité contre l'incendie (art. 51(6) LSST).....	86
2.2.6	Matériels sécuritaires (art. 51(7) LSST)	87
2.2.7	Émission de contaminant (art. 51(8) LSST).....	90
2.2.8	Formation et information du travailleur (art. 51(9) LSST).....	91
2.2.9	Fourniture des équipements de protection et surveillance de leur port (art. 51(11) LSST).....	94
2.3	Obligations additionnelles	98
2.4	Le programme de prévention	100
2.5	Accidents	105

2.6	Information concernant les produits contrôlés (art. 62.1 à 62.21 LSST)	107
2.6.1	Obligations de l'employeur.	110
2.6.2	L'étiquette	111
2.6.3	La fiche de données de sécurité	112
2.6.4	Le programme de formation et d'information.	113
2.6.5	Demande d'exemption en appel.	114
3.	Le fournisseur	115
Chapitre IV – Les comités de santé et de sécurité		117
1.	Fonctions du comité	117
2.	Formation et règles de fonctionnement du comité.	119
2.1	Formation.	119
2.2	Composition du comité	121
2.2.1	Qui peut être membre du comité de santé et de sécurité du travail?	123
2.3	Règles de fonctionnement.	125
2.4	Rémunération durant les réunions du comité	127
3.	La protection du travailleur membre du comité de santé et de sécurité du travail	128
Chapitre V – Le représentant à la prévention dans un établissement.		129
1.	Désignation.	129
2.	Fonctions.	130
3.	Protection du représentant à la prévention	134

Chapitre VI – Les associations sectorielles	137
Chapitre VII – Les associations syndicales et les associations d’employeurs.	143
Chapitre VIII – La santé au travail	145
1. Les programmes de santé et les contrats types	145
2. Le programme de santé spécifique à un établissement	147
3. Le médecin responsable des services de santé d’un établissement	149
4. Le directeur de santé publique	151
4.1 La confidentialité du dossier médical.	152
5. La reconnaissance de certains services de santé	153
Chapitre IX – La Commission des normes, de l’équité, de la santé et de la sécurité du travail	155
Chapitre X – Inspection.	161
1. Statut et pouvoirs de l’inspecteur	163
2. Déroulement de l’enquête	167
3. Avis de correction	168
3.1 Les circonstances menant à l’émission d’un avis de correction.	168
3.2 Le délai d’exécution.	175
3.3 Les conséquences du non-respect de l’avis de correction	177
4. Ordonnance de suspension des travaux et fermeture d’un lieu de travail et la notion de «danger»	178
5. Pouvoir de rendre diverses ordonnances.	189

6. Exécution de la décision, révision administrative et contestation devant le Tribunal administratif du travail	191
6.1 L'exécution de la décision	191
6.2 La révision administrative	196
6.3 Le recours devant le Tribunal administratif du travail et en révision judiciaire	196
Chapitre XI – Dispositions particulières relatives aux chantiers de construction	199
1. Définitions et application.	199
1.1 Le chantier de construction	200
1.2 Le maître d'œuvre	206
1.3 Application de l'ensemble de la Loi	213
2. Le maître d'œuvre et l'employeur	214
2.1 Le programme de prévention	215
3. Le comité de chantier.	216
4. Le représentant à la prévention	217
5. L'inspection.	217
6. Les chantiers de construction de grande importance	218
Chapitre XII – Règlements	219
Chapitre XIII – Recours	229
1. Ouverture du recours.	230
1.1 À qui est ouvert le recours?	230
1.2 Procédure applicable à la plainte et au grief. . .	231
1.3 Cumul de recours	233

2. Les recours	235
2.1 Le mécanisme de la plainte devant la Commission	235
2.2 L'établissement de la présomption en faveur du travailleur	236
2.2.1 La sanction ou la mesure disciplinaire	238
2.2.2 L'exercice d'un droit ou d'une fonction	239
2.3 Une autre cause juste et suffisante	241
2.4 L'exercice abusif du droit de refus	242
3. Décision, révision et appel	244
Chapitre XIV – Les infractions	247
1. La procédure	247
2. Le régime de responsabilité	251
3. Les infractions	254
3.1 Article 234	254
3.2 Article 235	255
3.3 Article 236	256
3.4 Article 237	258
3.4.1 La constitutionnalité de l'article 237	258
3.4.2 Une infraction de responsabilité stricte	259
3.5 Les moyens de défense	262
3.5.1 L'erreur de fait raisonnable	262
3.5.2 La diligence raisonnable	263
3.5.3 Exemples de cas où l'on a refusé d'accueillir la défense de diligence raisonnable	265
3.5.4 Exemples de cas où l'on a accueilli la défense de diligence raisonnable	266

3.6	L'ordonnance prévue à l'article 238	267
3.7	L'infraction du représentant d'un employeur et le moyen de défense prévu à l'article 239 . . .	270
3.8	La défense offerte au travailleur en vertu de l'article 240 de la Loi	271
3.9	La responsabilité d'un dirigeant d'une personne morale en vertu de l'article 241	272
4.	L'infraction au <i>Code criminel</i>	272
	Chapitre XV – Le financement	283

PARTIE II LÉGISLATION

	<i>Loi sur la santé et la sécurité du travail, RLRQ, c. S-2.1</i>	287
	<i>Loi instituant le tribunal administratif du travail, RLRQ, c. T-15.1</i>	405
	<i>Règlement intérieur de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, RLRQ, c. S-2.1, r. 11.1</i>	465
	BIBLIOGRAPHIE	485
	TABLE DE LA LÉGISLATION	491
	TABLE DE LA JURISPRUDENCE	513
	INDEX ANALYTIQUE	549